

231735 - Son enfant dépendant pour 20% de l'allaitement maternel, peut-elle ne pas observer le jeûne?

La question

Mon enfant est âgé d'environ un mois et il dépend de l'allaitement maternel pour 20% seulement car le lait n'est disponible qu'en faible quantité. Le reste du besoin est comblé grâce au lait industriel. Je vis dans un Etat où les heures du jeûne s'élèvent à 17 heures. Comment juger l'observance du jeûne dans mon cas?

La réponse détaillée

J'ai exposé la question à notre cheikh Abdourrahman al-Barak (Puisse Allah Très-haut le protéger) et il a dit: « **Elle n'observe pas le jeûne mais elle le rattrapera au cours de journées courtes.**» Voir la réponse donnée à la question n° [49794](#)

Allah le sait mieux.